

# PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

-----

Affiché le 27 Novembre 2013

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N°31 DU 25 SEPTEMBRE 2013**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2013.

## **COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX INTERCOMMUNALE : DESIGNATION DES MEMBRES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne ci-après les élus composant ladite commission :

**Membres titulaires** : Jean-Pierre COLOMBANI, Guy CROSNIER, Jean PERTHUIS, Jean -Claude REVEAU, Christian GUERTON et **Membres suppléants** : Bernard DIONNET, Alain MEYER, Christian BATTU, Colette THOURIGNY, Louis-Jean MARCHINA.

## **SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX INTERCOMMUNALE POUR EXAMEN DU PROJET DE CONTRAT DE PARTENARIAT**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle se prononce sur le projet de contrat de partenariat au vu de la présentation de l'évaluation préalable précisant les motifs à caractère économique, financier, juridique et administratif qui conduisent la communauté de Communes à engager la procédure de passation d'un tel contrat.

## **DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recourir à la télétransmission des actes communautaires soumis au contrôle de légalité, approuve la convention entre l'Etat et la communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne relative à la dématérialisation des actes administratifs et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, ces avenants et l'ensemble des documents afférents au dispositif.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Budget supplémentaire 2013.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 – BUDGET ANNEXE SPANC - EXERCICE 2014**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Budget supplémentaire 2013.

## **CREDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2014**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits d'investissements ainsi qu'il suit :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles.....	250 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles.....	200 000 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements.....	100 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	300 000 €

## **CREDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE SPANC - EXERCICE 2014**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits d'investissements ainsi qu'il suit :

Chapitre 45 : Immobilisations incorporelles.....	265 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations corporelles.....	35 000 €

## **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2013**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le tableau ci après relatif au versement du solde de l'attribution de compensation 2013 :

	Nouvelle attribution de compensation après déduction des charges transférées	versements effectués	reste à verser en décembre
AUTHON LA PLAINE	10 316	8 596,68	1 719,32
BLANDY	50	50,00	-
BOIS HERPIN	2 610	2 610,00	-
BOISSY LE SEC	13 619	11 349,18	2 269,82
BOUTERVILLIERS	53 542	44 618,34	8 923,66
BOUVILLE	18 331	15 275,84	3 055,16
BRIERES LES SCELLES	354 275	295 229,00	59 046,00
CHALO SAINT MARS	29 033	24 194,16	4 838,84
CHATIGNONVILLE	267	267,00	-
ETAMPES	4 240 412	3 584 224,18	656 187,82
LA FORET STE CROIX	2 825	2 825,00	-
MAROLLES EN BEAUCE	681	681,00	-
MEROBERT	22 314	18 595,00	3 719,00
MESPUITS	1 499	1 499,00	-
MORIGNY CHAMPIGNY	395 856,00	409 985,00	- 14 129,00
ORMOY LA RIVIERE	24 558	20 465,00	4 093,00
PLESSIS ST BENOIST	7 194	5 995,00	1 199,00
PUISELET LE MARAIS	7 283	6 069,16	1 213,84
ROINVILLIERS	159	159,00	-
ST ESCOBILLE	24 358	20 298,34	4 059,66
ST HILAIRE	4 116	3 430,00	686,00
VALPUISEAUX	10 929	9 107,50	1 821,50
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 224 227</b>	<b>4 485 523,38</b>	<b>738 703,62</b>
<b>NOUVELLES COMMUNES AU 01/01/2013</b>			
ABBEVILLE	29 398	28 530,00	868,00
ANGERVILLE	828 038	790 440,00	37 598,00
ARRANCOURT	17 522	16 420,00	1 102,00
BOISSY LA RIVIERE	115 385	96 280,00	19 105,00
BROUY	13 932	11 610,00	2 322,00
CHALOU MOULINEUX	44 073	38 780,00	5 293,00
CHAMPMOTTEUX	34 624	28 850,00	5 774,00
CONGERVILLE THIONVILLE	22 322	18 730,00	3 592,00
ESTOUCHES	20 624	20 060,00	564,00
FONTAINE LA RIVIERE	23 345	22 280,00	1 065,00
GUILLERVAL	179 025	148 770,00	30 255,00
MEREVILLE	646 916	660 260,00	- 13 344,00
MONNERVILLE	67 580	57 310,00	10 270,00
PUSSAY	281 392	239 610,00	41 782,00
SACLAS	257 012	250 690,00	6 322,00
SAINT CYR LA RIVIERE	76 128	66 790,00	9 338,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 657 316</b>	<b>2 495 410,00</b>	<b>161 906,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>7 881 543</u></b>	<b><u>6 980 933,38</u></b>	<b><u>900 609,62</u></b>

## CREANCES IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES : ANNEE 2013

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le tableau ci après relatif au versement du solde de l'attribution de compensation 2013 :

Liste n°124150233	6 081,58 €	créances irrécouvrables
Liste n°122140533	1 014,99 €	effacement de dettes suite à surendettement
Liste n°121330533	2 535,81 €	effacement de dettes suite à surendettement
<b>9 632,38 €</b>		

Les motifs d'irrécouvrabilité sont principalement :

- Créances minimales
- Combinaison infructueuse d'actes
- Certificat d'irrécouvrabilité
- N'habite plus à l'adresse indiquée

## REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES : FIXATION DES TARIFS

*Point retiré de l'ordre du jour.*

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE ENTRE LA CCESE, LE SEDRE ET PLASTIC OMNIUM

*Point retiré de l'ordre du jour.*

## GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE D'ETAMPES LA CCESE, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commande avec la communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, la Ville d'Etampes, le CCAS de la ville d'Etampes et la Caisse des Ecoles de la ville d'Etampes pour l'acquisition de logiciels de gestion des Finances et des Ressources Humaines, autorise Monsieur le Président de la communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, à signer la convention de groupement de commande relative à l'acquisition de logiciels de gestion des Finances et des Ressources Humaines, à tenir le rôle de coordonnateur du groupement de commande et à ce titre, de l'autoriser à lancer les marchés nécessaires à l'organisation et à la réalisation de cette prestation, et autoriser Monsieur le Maire de la Ville d'Etampes et ses services en qualité de coordonnateur du groupement de commande, à procéder à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la prestation, à signer et à notifier le ou les marchés, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS DE VOIRIE : AVENANT N°1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable à la signature d'un avenant modifiant l'article 4.1 comme suit :

Au lieu de :

**« Une retenue de garantie de 5,00 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements ».**

Il conviendra de lire :

**Une retenue de garantie dont le montant ne peut être supérieur à 5 % du montant initial des bons de commande, pourra être appliquée, lorsque le montant total des bons de commande sera supérieur à 50 000 euros HT.**

## MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance prenant en compte les modifications suivantes :

- Le plancher d'heures d'accueil occasionnel est fixé à 2 heures par semaine et par enfant
- En cas de violence verbale et/ou physique, le non-respect du personnel sera sanctionné pour conduire la Communauté de communes à résilier le contrat
- Les contrats sont conclus de manière calendaire

## **COLLECTE ET VALORISATION DES BIODECHETS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE, LA VILLE D'ETAMPES ET LE SIREDOM : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Le conseil communautaire, par 70 voix Pour et 1 abstention, approuve la constitution d'un groupement de commande avec la Ville d'Etampes et le Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et Ordures Ménagères pour la mise en place du tri, de la collecte et du traitement des biodéchets, la convention de constitution d'un groupement de commande avec la Ville d'Etampes et le Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et Ordures Ménagères pour la passation des marchés publics nécessaires à la mise en place du tri, de la collecte et du traitement des biodéchets et à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dont la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne sera le coordonnateur.

## **CONVENTION DE RESIDENCE DE L'ORCHESTRE SUD-ESSONNE : AVENANT 2014**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant 2014 à la convention d'objectif et de résidence création 2013 - 2015 avec l'association « LES AMIS D'OSE » ainsi que tous les documents y afférant dans la limite de un an et autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles et aux taux les plus élevés auprès du Conseil Général de l'Essonne.

## **PACTE SUD ESSONNE - VOLET ANIMATION : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT 2014-2015**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des documents afférents au dispositif.

## **MOTION : NON A LA NOUVELLE CARTE CANTONALE DE L'ESSONNE IMPOSEE PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR - POUR LA DEFENSE DU STATUT D'ELU DE PROXIMITE ET DES ACTIONS DE PROXIMITE REPOUNDANT AUX REALITES TERRITORIALES, A LEURS SPECIFICITES ET IDENTITES !**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, à l'unanimité, dénonce le manque de dialogue et de concertation, demande l'organisation d'une grande consultation départementale sur ce projet de carte cantonale comme le stipule l'article L313-2 du code général des collectivités territoriales, s'oppose à la mise en œuvre de ce projet de manière arbitraire, et décide d'entreprendre toutes les actions nécessaires auprès des juridictions compétentes afin d'enjoindre le Ministre de l'Intérieur à reconsidérer son analyse et à mettre fin à ce projet discriminatoire entre chacun des territoires du département de l'Essonne.

## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES: LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE DEMANDE L'ABROGATION DU DECRET MINISTERIEL ET LA REOUVERTURE DE LA CONCERTATION**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, par 70 voix Pour et 1 abstention, attaché au caractère national, laïc et égalitaire de l'école, pierre angulaire du développement et de la connaissance pour nos enfants, demande au Ministre de l'Education Nationale :

- l'abrogation du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec l'ensemble des acteurs concernés.